

## Procès-verbal 28 Juillet 2016

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire accueille une délégation Hmong des Etats-Unis présente dans le public, qui participera au Festival des 29 et 30 juillet prochains.

Elle remercie ensuite les élus pour leur investissement des conseillers municipaux dans l'organisation des Fêtes Franco-Ecossaises. Chacun a pu apprécier la foule du samedi et du dimanche. Elle remercie l'association, tous les bénévoles, les services techniques, le service du restaurant scolaire et le service entretien. Beaucoup de compliments sont arrivés par mails. Madame le Maire remercie également les commerçants qui ont joué le jeu avec les décorations et le fleurissement, ils ont sorti les boutiques dans la rue, ils ont su animer la rue en dépit du fait qu'il n'y avait pas le marché. Les sapeurs-pompiers et les gendarmes ont quant à eux contribué à la bonne tenue de ces fêtes et à la sécurité des visiteurs.

Au niveau des élus, Madame le Maire souhaite remercier particulièrement François GRESSET sans qui les fêtes n'auraient pas pu s'organiser.

Madame le Maire indique que la Municipalité est consciente qu'un nettoyage des rues est nécessaire après les fêtes mais précise que les services ont enchaîné avec l'installation des équipements au Parc Saint-Paul pour la préparation du festival Hmong. Le nettoyage complet sera réalisé dès la semaine prochaine.

Pour ce qui concerne l'entretien du domaine public, Madame le Maire indique qu'une entreprise doit également intervenir le 8 août prochain pour nettoyer le cimetière communal qui a fait l'objet de plusieurs remarques sur la présence d'herbe. Elle précise néanmoins que le dispositif 0 pesticide entraînera obligatoirement une présence plus importante d'herbe sur l'ensemble de la commune.

Un problème de propreté dû au ramassage des ordures ménagères a été constaté dans les Petits Prés.

Monsieur TURPIN a alerté les responsables de la Communauté de Communes, en charge du service des ordures ménagères, sur le travail des ripeurs qui ramassent la moitié des ordures et jettent les caissettes. Il a demandé qu'un rappel soit adressé à la société chargée du ramassage.

Madame le Maire ajoute que le nettoyage des rues est aussi important que le fleurissement et elle demande que certains commerçants nettoient plus souvent leur trottoir car certains métiers entraînent plus de salissures que d'autres.

La municipalité fait des efforts au niveau de l'animation et du fleurissement pour accueillir les touristes mais il s'agit d'un tout dont la propreté fait partie.

Madame le Maire ouvre ensuite à la séance, s'assure du respect du quorum et communique aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

**Mme MALLET (procuration à Mme RENIER)**  
**Mme BOUVARD (procuration à M. DUVAL)**  
**Mme MARTIN (procuration à M. GRESSET)**  
**M. DEROTTELEUR (procuration à Mme VEILLAT)**  
**M. CHAUSSERON (procuration à M. ROUARD)**  
**M. AUTISSIER (procuration à M. TURPIN)**  
**Mme DOGET (procuration à M. PEREIRA)**  
**Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU)**  
**Mme PROVENDIER (procuration à Mme GRESSIN)**  
**Mme DAUGU (procuration à Mme CHARON-COLIN)**

et transmet les excuses de **Mme JUBLOT**.

**Monsieur THOR** est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 Juin 2016**, sous réserve de l'observation suivante formulée par Monsieur MELLOTT :

p. 14 : au sujet de Véolia Vierzon, Monsieur MELLOTT précise que, contrairement à ce qu'a déclaré Monsieur AUTISSIER, les agents de la commune de Vierzon travaillent bien pour la commune de Vierzon et que Véolia a bien ses propres salariés pour s'occuper de l'entretien.

#### **> Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S)**

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer pour les communes de résidence des enfants scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), le montant de la participation par élève au titre de l'année scolaire 2015-2016, comme suit :

- . Fournitures scolaires : 41,40 €
- . Frais d'accueil : 152,50 €

#### **> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (RASED)**

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer la participation aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés (R.A.S.E.D) de chaque commune comme suit, compte tenu de la dépense enregistrée pour l'année 2015-2016 à répartir en fonction du nombre d'élèves par commune :

<b>COMMUNES</b>	<b>NOMBRE D'ELEVES</b>	<b>POURCENTAGE DE PARTICIPATION</b>	<b>REPARTITION (€) arrondie</b>
AUBIGNY SUR NERE	54	46,15	431,00
ARGENT/SAULDRE	10	8,54	80,00
BARLIEU	1	0,85	8,00
BLANCAFORT	7	6,00	56,00
BRINON/SAULDRE	7	6,00	56,00
LA CHAPELLE D'ANGILLON	4	3,41	32,00
CLEMONT	3	2,56	24,00
CONCRESSAULT	3	2,56	24,00
OIZON	3	2,56	24,00
PRESLY	3	2,56	24,00
VAILLY/SAULDRE	8	6,85	64,00
BELLEVILLE	8	6,85	64,00

JARS	4	3,41	32,00
LE NOYER	2	1,70	16,00
<b>TOTAUX</b>	<b>117</b>	<b>100</b>	<b>935,00</b>

**> Reconduction de la convention de financement des transports scolaires desservant les écoles d'Aubigny-sur-Nère**

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les termes de la convention concernant les transports scolaires sur la commune d'Aubigny-sur-Nère, relevant de la compétence du Conseil départemental du Cher, pour couvrir les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Ce contrat est signé dans des termes identiques à la convention précédente arrivée à échéance.

Monsieur GRESSET précise que la commune d'Aubigny-sur-Nère assume entièrement le coût de fonctionnement de ce service, avec les 50 €/enfant versés par les familles chaque année pour payer les accompagnateurs. Le Conseil départemental organise l'appel d'offres et met à disposition les cars pour réaliser les transports scolaires des communes avoisinantes, mais n'intervient pas en qualité de payeur.

**> Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de l'association Fitness Club**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association FITNESS CLUB, pour une durée d'une année du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017, dans les conditions identiques à la convention initiale, moyennant un loyer annuel de 3 500 €.

**> Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit de la Maison Familiale Rurale**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de locaux au profit de la Maison Familiale Rurale, pour l'année scolaire 2016-2017, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 juillet 2017, moyennant le loyer mensuel de 200 €.

**> Plans de financements pour travaux d'éclairage public réalisés par le SDE 18**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres, d'approuver les plans de financement ci-dessous détaillés, relatifs aux travaux de remplacement d'une borne d'éclairage public passerelle du Mail Guichard d'une part et d'extension de l'éclairage public rue Jean-Baptiste Leclère d'autre part, à réaliser par le SDE 18 :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
<b>1- Passerelle Mail Guichard – Remplacement d'une borne d'éclairage suite à une panne</b> ✓ Pose du matériel d'éclairage, essais et réglage 330,00 € ✓ Borne FLORE en fonte métallisée H=0,87m, équipée LED, RAL au choix 828,00 € ✓ Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines 175,90 €	<b>1 333,90 €</b>	<b>666,95 €</b> (soit 50 % du montant HT des travaux)
<b>2- Extension rue Jean-Baptiste Leclère – partie PLAN REVE</b> ✓ Dépot du matériel d'éclairage public 654,50 €		

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pose matériel d'éclairage public 2 409,00 €</li> <li>✓ Fourniture et pose (enveloppe, coffret, Platine, protection, accessoires) 1 070,30 €</li> <li>✓ Lanternes 48w 24 LED sablé 4 429,60 €</li> </ul>	<b>8 563,40 €</b>	<b>2 569,02 €</b> (soit 30 % du montant HT des travaux)
<b>3- Extension rue Jean-Baptiste Leclère –partie HORS PLAN REVE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etude technique d'éclairage public 337,70 €</li> <li>✓ Dossiers administrations 110,00 €</li> <li>✓ Dossiers techniques 88,00 €</li> <li>✓ Dépose du matériel 264,00 €</li> <li>✓ Parasurtenseurs (2) 97,60 €</li> <li>✓ Ouverture de tranchées (24m) 588,72 €</li> <li>✓ Fourreaux (12m) 64,68 €</li> <li>✓ Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines 451,44 €</li> <li>✓ Déroulage de câble et accessoires (415m) 1 029,77 €</li> <li>✓ Fourniture de câble d'éclairage public 685,63 €</li> </ul>	<b>3 717,54 €</b>	<b>1 858,77 €</b> (soit 50 % du montant HT des travaux)
<p>Soit un montant TOTAL HT pour les travaux rue Jean-Baptiste Leclère, de 12 280,94 € dont 7 853,15 € pris en charge par le SDE 18 et 4 427,79 € par la commune d'Aubigny-sur-Nère.</p>		

Monsieur TURPIN précise que le nouveau lotissement sera équipé d'un éclairage à leds, avec détecteurs.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Monsieur TURPIN indique que le remplacement de la borne au Mail Guichard ne fait pas suite aux dégâts subis lors des inondations, seul un projecteur sous le pont avait été recouvert par les eaux de la rivière.

Monsieur TURPIN précise qu'une réflexion doit être menée sur ce point au niveau sécurité.

#### > **Fixation du tarif de reproduction des autorisations de droit des sols**

Madame RENIER explique que depuis quelques temps, le service urbanisme est sollicité régulièrement pour délivrer des copies de droit des sols à des administrés ayant été destinataires des documents en question lors de l'instruction de leur dossier. Cela représente un temps de travail non négligeable et la mise en place d'un tarif paraît justifié.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à 25 € le tarif de reproduction de dossier d'autorisation du droit des sols, préalablement délivré au pétitionnaire.

#### > **Décision modificative de crédits n° 1 – Budget principal de la Commune**

Madame le Maire indique que les modifications proposées résultent du projet de construction d'une gendarmerie pour laquelle la commune doit inscrire les frais d'architecte en investissement.

Madame BUREAU précise que les frais d'architecte pour le projet de gendarmerie seront financés grâce :

- aux 36 000 € économisés sur le prévisionnel des travaux du parking de La Forge,
- aux 13 450 € inscrits en dépenses imprévues,
- à une recette supplémentaire de 49 700 € représentant une subvention de la Région pour

les logements jeunes actifs, inaugurés hier matin, ce qui représente un total de 99 150 €.

Cette décision modificative porte également sur l'inscription de 2 000 € tant en dépenses qu'en recettes sur le chapitre 16 - compte 165, pour permettre l'encaissement et le remboursement des cautions que nous recevrons pour les logements jeunes actifs.

En ce qui concerne les travaux de pavage de la rue de l'Eglise (24 000 €), les crédits ont été inscrits au budget en dehors de toute opération alors que ces travaux seront intégrés à l'opération d'aménagement des abords de la Maison François 1<sup>er</sup> et donc inscrits en conséquence.

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications budgétaires proposées.

#### > Admission en non-valeur

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'admission en non-valeur des titres repris au tableau ci-dessus pour un montant total de 102,14 € :

REF. TITRE	MONTANT	OBJET	MOTIF D'ADMISSION EN NON VALEUR
2013/R-11-106	24,40	Solde dû sur repas pris à la cantine scolaire	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2013/R-194-125	6,05 €		Combinaison infructueuse d'actes
2013/R-9-104	12,20 €		
2014/R-1-49	9,15 €		
2014/R-3-52	15,25 €		
2014/R-4-50	12,20 €		
2014/R-112-99	0,30 €		RAR inférieur au seuil de poursuite
2015/R-4-59	9,30 €		
2015/R-9-84	12,40 €		
2015/T-1018	0,09 €		
2015/T-34	0,80 €	Reliquat portage de repas	

#### > Mandatement de créances éteintes

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le mandatement de créances éteintes sur ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, d'un montant de 111 €.

#### > Emplois saisonniers

Madame le Maire indique qu'une étude de réorganisation du service de la Piscine municipale des Etangs a été menée pour compenser le départ à la retraite de Madame DANSIN. Il est apparu qu'en augmentant les heures de Monsieur DANSIN, titulaire du diplôme de MNS, et en modifiant ses attributions, il ne serait pas nécessaire de recruter un MNS supplémentaire. En revanche, il est indispensable de renforcer l'effectif par un emploi saisonnier durant l'été.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture d'un emploi saisonnier MNS pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016.

#### > Projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le projet de schéma porte sur la période 2016-2021.

Monsieur ROUARD rappelle que les communes de 5 000 habitants et plus ont l'obligation de disposer d'une aire d'accueil des gens du voyage. Il ajoute que l'aire d'accueil d'Aubigny fonctionne très correctement grâce notamment au travail que fournit Monsieur BIANCONI.

Les objectifs du plan proposé jusqu'en 2015 étaient d'installer les aires d'accueil, assurer un suivi par la scolarisation, la santé et inciter à l'insertion par l'économie et la possibilité de logement.

Le souci réside dans le fait que les personnes ne se rendent pas spontanément vers les services qui peuvent leur être proposés.

Le nouveau schéma insiste sur les points suivants :

- la scolarisation : les structures existent au niveau primaire mais l'objectif est de favoriser la scolarisation au niveau du collège

- le soin des gens du voyage : au niveau du département, les familles ont du mal à aller chez le médecin ou le spécialiste. Un système de structure médicale mobile pourrait se rendre sur les aires d'accueil

- le volet économique : cette activité économique se traduit le plus souvent par des entreprises personnelles

Sur une question de Madame RENIER, Monsieur ROUARD indique que peu d'enfants sont scolarisés et que la fréquentation des écoles s'effectuent de manière discontinue.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi prévoit le transfert de compétence des aires d'accueil des gens du voyage à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Madame le Maire indique que le travail réalisé sur l'aire d'accueil représente un emploi à mi-temps et qu'il sera demandé de maintenir la personne actuellement en poste.

Sur une question de Monsieur DECROIX, il est indiqué que la Communauté de Communes Sauldre et Sologne compte uniquement l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aubigny sur son territoire. Le transfert de compétence entraînera également un transfert de charges.

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **1/ Inondations**

Madame le Maire rappelle que le Conseil départemental a prévu sur son budget une somme de 380 €/sinistré pour compenser la franchise restée à la charge des assurés lors d'un état de catastrophe naturelle. Le Conseil départemental paiera cette franchise par l'intermédiaire du CCAS qui mettra en œuvre ce dispositif. Une convention doit être signée avec le Conseil départemental pour la mise en place de cette allocation de solidarité et une décision modificative de crédits votée par le CCAS pour intégrer le montant de cette aide départementale.

### **2/ Festival Hmong**

Monsieur THOR fait part de son inquiétude suite aux événements de Nice. Toutes les mesures de sécurité ont été mises en œuvre pour assurer le bon déroulement de la manifestation. Un contact a été pris avec la Gendarmerie, la Croix Rouge, les sapeurs-pompiers. Deux agents de sécurité professionnels et deux maîtres-chiens seront présents sur le site durant le Festival.

Madame le Maire encourage l'ensemble du Conseil à se rendre à ce festival très impressionnant et particulièrement intéressant pour connaître la culture Hmong.

### **3/ Calendrier des manifestations**

#### **- Samedi 30 Juillet 2016 à 9 h 00 : Commission Tourisme**

Madame le Maire indique qu'une jeune albinienne, diplômée architecte paysager, présentera un projet sur la partie « jardin anglais » des Grands Jardins. L'ensemble du Conseil municipal est convié à cette réunion.

Madame le Maire indique que le jury du concours des maisons fleuries a effectué sa tournée aujourd'hui même. Elle remercie Monsieur GRESSET, ainsi que son épouse, pour le travail accompli en amont pour préparer cette visite.

#### **- Du dimanche 7 août au dimanche 21 août 2016**

Exposition de dessins peintures – Salle 1<sup>er</sup> étage Château des Stuarts

**- Vendredis 12 et 19 août 2016 à 19 h 45**

« Aubigny se raconte », visites organisées par l'Office de Tourisme Berry- Sologne

**- Samedi 20 Dimanche 21 août 2016**

Nationale d'Élevage – Club Français du Chien Berger Belge – Parc des Sports

Monsieur PEREIRA indique que les associations football, rugby et cyclotourisme assureront la restauration. Il précise que cette manifestation rassemblera environ 2 000 personnes sur le site durant deux jours. Les commerçants d'Aubigny sont satisfaits et le club entend revenir à Aubigny les années prochaines.

**- Jeudi 25 Août 2016**

Passage du Jury national pour le label 4 Fleurs. Monsieur GRESSET précise qu'au-delà du fleurissement, la propreté de la ville compte également ainsi que l'animation, la voirie, le travail de la Maison François 1<sup>er</sup>, l'embellissement. Les jardins Hmong ne pourront pas être visités cette année en raison des inondations subies sur ces terrains.

**- Dimanche 28 août 2016 à 17 h 00**

Concert Ensemble Instrumental MERAG - Comité des Orgues – Eglise Saint Martin

**- Samedi 3 et Dimanche 4 Septembre 2016**

Challenge de la Ligue du Centre de Cyclotourisme – Organisé par l'association Cyclotourisme Marche VTT –Salle des fêtes

Monsieur PEREIRA indique que le challenge est organisé à la demande de la Ligue. Chaque année, un club du département organise ce challenge pour faire découvrir les attraits touristiques de chaque région.

500 à 600 cyclotouristes sont attendus le dimanche 4 septembre 2016.

**- Samedi 10 Septembre 2016 à 10 h 30**

Fête des Associations – Gymnase n° 1

Madame le Maire ajoute qu'à cette occasion, le nouveau gymnase sera baptisé « Gymnase Jacques Pardieu ».

**- Samedi 10 et Dimanche 11 Septembre 2016 de 10 h à 18 h**

Exposition « Jeunes Talents » – Association Génération Albiens – Salle 1<sup>er</sup> étage Château des Stuarts. Le vernissage sera décalé en début d'après-midi

**- Dimanche 11 Septembre 2016**

Journée Brocante – Amicale des retraités UNRPA – Cour du Cloître des Augustins

**- Mercredi 14 Septembre 2016 de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h**

Bourse aux vêtements d'automne – Association des Familles d'Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes

**- Samedi 17 et Dimanche 18 Septembre 2016**

Festival de jeux « Retour vers le Ludique 3 » – Association La Mandragore – Salle des fêtes

**et** Journées Européennes du Patrimoine

**- Dimanche 18 Septembre 2016 à 17 h 30**

Concert – Groupe Amapola – Salle 1<sup>er</sup> étage du château

**- Samedi 24 Septembre 2016**

Défilé de mode – Aubigny Artisanat Boutiques – Salle des fêtes

**- Jusqu'au Dimanche 25 Septembre 2016**  
Exposition « Street Art » – Galerie François 1<sup>er</sup>

**> Calendrier des réunions :**

Jeudi 22 SEPTEMBRE 2016	Salle des Commissions	8° COMMISSION – Finances
Jeudi 29 SEPTEMBRE 2016	Salle Louise de Keroualle	CONSEIL MUNICIPAL

**4/ Informations service Jeunesse**

Madame GRESSIN indique que le séjour organisé à l'Ile d'Oléron s'est très bien déroulé.

Le spectacle du Centre de loisirs a été organisé cette année à La Forge. La salle a été fort appréciée pour la présentation de cette manifestation.

Le 15 Juillet, une rencontre inter-centres a été organisée pour la première fois avec les centres de loisirs de Brinon/Sauldre, Argent/Sauldre et Aubigny/Nère.

Au niveau de la Maison Familiale Rurale, Madame Brigitte BLEIN prend la direction de l'établissement à la suite du départ de Monsieur AIME.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.